



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

DECATHLON - LA METAMORPHOSE BRON (69)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DECATHLON

Raison sociale

N° SIRET

3 0 6 1 3 8 9 0 0 0 1 2 9 4

Type de société (SA, SCI...)

Société Européenne

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LAURENT

Prénom(s)

CHRISTOPHE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a)	Le projet prévoit 674 places de stationnements ouverts au public.
39.a)	Le projet développe une SDP totale d'environ 22 000m ² .
44.d)	Le projet accueille des espaces sportifs/loisirs

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la requalification du site Décathlon situé à Bron (69), incluant la démolition des bâtiments actuels. Deux nouveaux bâtiments seront construits :

- Bâtiment Ouest : un bâtiment regroupant un espace de vente DECATHLON (+ espaces associés : locaux sociaux, bureaux administratifs et salles de réunion) accompagné d'un food-court, d'espaces de pratique sportive et d'une maison médicale, pour une SDP totale d'environ 14 900m² ;
- Bâtiment Est : des commerces (alimentation, pharmacie) et des espaces de loisirs, pour une SDP totale d'environ 7 800m²

L'architecture et l'implantation des bâtiments sont travaillées de sorte à limiter la surface bâtie à moins d'1/3 de la parcelle (environ 28%) laissant ainsi plus de 70% de la parcelle pour les aménagement extérieurs (voiries, cheminements, espaces verts...). Le projet intègre une dimension paysagère ambitieuse avec l'aménagement de larges espaces de pleine terre, et la plantation de plus de 380 arbres. De nombreux aménagements pour les usagers du site seront également créés : terrains de sport, parcours de "street workout", terrasses partagées, aire de jeux, etc. Enfin, 674 places de stationnement seront aménagées, dont 397 en extérieur (paysagers), les autres étant situées au RDC du bâtiment Ouest.

4.2 Objectifs du projet

L'opération participe à la requalification d'une zones commerciales, un objectif économique majeur du territoire (modernisation, meilleure accessibilité, sobriété foncière, qualité urbaine...)

Dans l'objectif d'améliorer la qualité globale du site, cette réhabilitation s'accompagne d'ambitions sanitaires et environnementales fortes (maitrise du bilan carbone via le réemploi, renforcer la qualité écologique du site, améliorer le cycle de l'eau, garantir un confort climatique, encourager les alternatives à l'automobile, maîtriser les consommations énergétiques et produire de l'énergie localement ...)

Ces ambitions sont traduites par des actions/choix de conception forts, notamment :

- La déconstruction des bâtiments existants+réemploi des matériaux via le projet ou des plateformes locales ;
- L'organisation des accès en faveur des modes actifs et d'une meilleure gestion des flux de véhicules ;
- La désimperméabilisation du site (passage de 22% à 45%) via la réduction de l'impact du stationnement ;
- La maximisation des espaces de pleine terre et la création d'une canopée d 385 arbres

Ces actions sont d'ailleurs valorisées et encadrées par des labels ou certifications :

- Label Signature Biodiversité pour l'ensemble de l'opération d'aménagement
- BREEAM Excellent / Good + Energie Carbone E3C1 pour les nouvelles constructions

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier durera environ 4 an et demi, avec un démarrage envisagé été 2025

Les travaux comprennent notamment :

- la déconstruction du restaurant Courtepaille
- la déconstruction du bâtiment existant de Décathlon
- la viabilisation du terrain (voiries, stationnements, réseaux...)
- la construction des deux bâtiments visant à accueillir du public
- l'aménagement des espaces paysagers et plantations.
- l'aménagement des espaces de loisirs extérieurs

Un ensemble de dispositions sera appliqué pour :

- limiter les nuisances/risques pour les riverains
- réduire les risques de pollutions issues de chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement.

En phase travaux, une stratégie de réemploi est mise en place à l'échelle du site.

- Un diagnostic PEMD a été réalisé sur le bâtiment existant. Suite à ce PEMD, il a été décidé que la charpente bois existante sera réutilisée sur le projet.
- Il est prévu une récupération des bétons de la déconstruction. Ils seront concassés et réutilisés comme gravats dans les lots VRD et terrassements.
- Il est également prévu qu'un certain nombre de matériaux de construction du projet soit issu des plateformes de réemploi (RE.SOURCE, Cycle up, etc...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>>> ACCESSIBILITE DU PROJET

Après réaménagement, quatre points d'entrée/sortie seront prévus pour les véhicules légers (deux sur l'Avenue Charles de Gaulle + deux sur la rue Jean Monnet) et les deux accès rue Jean Monnet seront mutualisés pour les livraisons (accès direct aux cours logistiques).

Du stationnement sera recréé sur les parcelles, pour la clientèle et le personnel des enseignes : 674 places au total seront réparties entre les espaces extérieurs (397 places) et le RDC bâtiment Ouest (277 places).

L'un des objectifs de l'opération est de favoriser la mobilité piétonne/cyclable à l'échelle du projet et vers ses abords. Le site est facilement accessible en transport en commun, avec plusieurs stations de bus réparties le long de l'Avenue Charles de Gaulle. Les entrées piétonnes sont multipliées sur le site afin d'en améliorer la perméabilité. Des aménagements pour les cyclistes seront prévus, incluant deux locaux à vélos et des arceaux devant les bâtiments.

>>>> GESTION DES EAUX

Compte tenu de la topographie du site (déclivité assez importante), il sera mis en oeuvre plusieurs techniques en fonction de la configuration des eaux à traiter :

- des noues et bassins paysagers de surface pour la gestion des petites pluies et des espaces extérieurs,
- des bassins de rétention/infiltration en enterré pour la gestion des pluies des bâtiments ou lorsque les ouvrages en aérien sont insuffisants
- des puits perdus ponctuellement lorsque la topographie du site ne permet pas une gestion des EP en gravitaire.

L'ensemble des ouvrages seront disséminés sur l'ensemble du site en fonction de la topographie et de la disponibilité du sous-sol.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme :

- permis de construire
- permis de démolir

Dossier Loi sur l'Eau (infiltration des eaux pluviales)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière opération Emprise pleine terre projetée SDP projetée Nombre de stationnements actuels / projetés	env 4,9ha env. 20 000m ² env 22 000m ² 954 places / 674 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site d'étude est classé en zone UEc (espaces nécessaires aux pôles commerciaux) au PLUi Grand Lyon La Métropole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type 2 "Ensemble formé par le fleuve Rhone, ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon" (820004939), située à environ 4,6km au Nord - ZNIEFF de type 1 "Plaine des Grandes terres" (820032294), située à environ 5,7km au Sud-Ouest. (Cf annexe 8)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection du biotope le plus proche est "Iles de Crépieux Charmy" (FR3800687), situé à plus de 7km au Nord.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage naturel n'est identifié sur les parcelles du projet ou à proximité. Les plus proches correspondent au Parc Naturel Régional du Pilat (FR8000027), situé à environ 21 km au Sud-Ouest du site et à la Réserve Naturelles Régionales "Etang de Saint-Bonnet" (FR9300069) située à environ 22km au Sud-Est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bron est couverte par le PPBE du département du Rhône et de la Métropole de Lyon approuvé en juillet 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage du patrimoine n'est présent sur les parcelles du projet. Les plus proches sont : - le périmètre de protection de la Villa Rhodania - le périmètre de protection de la Villa Berliet - le périmètre de protection de l'hôpital Edouard Herriot / Chapelle - le périmètre de protection de l'Eglise Sainte Jeanne d'Arc (cf Annexe 8)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont largement imperméabilisées (seul 9,47% sont des espaces plantés). Elles ne sont pas classées comme zone humide. (Cf Annexe 8)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN / PPRT n'est applicable sur la commune. Toutefois, Bron est couverte par trois PPI approuvée pour le risque industriel.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'investigations (sols, eaux, gaz des sols) ayant mis en évidence des impacts modérés dans les milieux, notamment les sols (voir rapport en annexe). Conformément aux recommandations du BET, les investigations complémentaires seront menées, les exutoires adaptés seront prévus en cas d'évacuation de terres, et un recouvrement des espaces verts sera prévu pour éviter toute exposition des futurs usagers.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Est du projet est compris dans une ZRE "eaux souterraines" (Cf Annexe 8 - Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) L'opération ne prévoit pas de prélèvement d'eau souterraine en chantier comme en exploitation.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de protection de captage d'eau potable (Cf Annexe 8) Deux captages sont localisés en aval hydrogéologique du site respectivement à 885 m et 513m au Nord. Il s'agit d'un puits et d'un captage d'alimentation en eau agricole (AEA).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est enregistré sur la commune de Bron et sur les communes voisines. Le plus proche correspond au Centre historique de Lyon. (Cf Annexe 8)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche est le site "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" (directive Habitats, FR8201785). Ce dernier est situé à environ 7,4km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est enregistré sur la commune de Bron et sur les communes voisines. Le plus proche correspond au "Sol de la place Bellecour" situé sur la commune de Lyon. (Cf Annexe 8)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments se raccorderont au réseau d'alimentation d'eau potable existant situé Avenue Général de Gaulle, et Avenue Jean Monnet. Aucun prélèvement ne sera réalisé sur les parcelles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les investigations réalisées sur site, la nappe est située à plus de 10m de profondeur. Le projet n'aura aucune incidence sur les eaux souterraines en chantier comme en fonctionnement : prévention des pollutions accidentelles pendant les travaux et absence de parking en sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des mouvement de terre liés à la réalisation des fondations et aménagements pour la gestion des eaux. Les terres excavées seront réutilisées au maximum en tant que remblais sur site, afin de limiter les évacuations/apports de terre. Notamment les matériaux profond naturels sablo-limoneuse qui représente une opportunité de valorisation en réemploi pour constituer des sols fertiles du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction. Les terres excavées seront réutilisées au maximum en tant que remblais sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau potable du site après travaux seront similaires aux consommations actuelles (bâtiments d'activités, commerces) voire même réduite par la mise en œuvre de dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments. Le réaménagement des parcelles va également permettre de réduire les volumes d'eaux pluviales renvoyées au réseau, grâce à une infiltration plus importante dans les espaces verts aménagés sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La qualité écologique actuelle des parcelles est très faible (voir diagnostic en annexe), et le projet prévoit une requalification intégrale du site visant à enrichir la biodiversité du site par l'augmentation des espaces de pleine terre, la plantation d'arbres en cépée, de massifs d'arbustes, de vivaces, de graminées, de noues, de collines végétalisées et de massifs isolés. Le projet participera ainsi au renforcement de la trame verte, bleue et brune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche se trouve à plus de 7km. Aux vues de sa distance, le projet n'aura aucune incidence sur un habitat / espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	c Le projet réaménage sur le site existant de Décathlon (sol majoritairement minéral). Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera ainsi consommé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une canalisation de gaz passe au Sud du site, Avenue Saint-Exupéry mais elle sera sans incidence pour le projet. L'Avenue Général de Gaulle et le Boulevard de l'Université sont des routes régulièrement empruntées pour le transport de matières dangereuses, mais le projet ne sera pas impacté significativement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - un risque sismique modéré (zone 3). L'application des règles parasismiques est donc obligatoire. - une zone d'aléa faible vis-à-vis de la sensibilité aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles - un TRI - un risque potentielle d'inondation de cave
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions nécessaires permettant d'éviter toute pollution ou risques sanitaires seront prises en chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas concernées par les risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réhabilitation du site va augmenter son attractivité et sa fréquentation. Une étude de circulation a été menée afin d'estimer les évolutions attendues, et d'étudier les aménagements prévus par le projet (voir annexe). Aucun dysfonctionnement significatif n'est identifié. Par ailleurs, le réaménagement du site est un moyen de l'ouvrir d'avantage aux piétons/cyclistes, depuis les infrastructures existantes alentours.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit des équipements techniques devra être conforme à la réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage : le décret 2006-1099 du 31 août 2006.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances liées à l'aéroport de Lyon Bron (zone D du PEB) et à l'Av Général de Gaulle et la D112 classées voies bruyantes de catégorie 4/3 seront prises en compte en conception (Cf annexe 8/13)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeurs particulière.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires, de faible intensité et seront minimisées par des mesures en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est concerné par des émissions lumineuses (Cf Annexe 8). Le réaménagement du site va permettre d'améliorer l'éclairage extérieur et limiter la pollution associée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va rejeter des eaux pluviales et des eaux usées. Les EU seront acheminées vers le réseau d'assainissement public
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des eaux pluviales du site seront entièrement gérées sur la parcelle privée : noues, bassins paysagers, bassins de rétention/infiltration, puits perdus.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments et les travaux en phase chantier engendreront des déchets. Un diagnostic PEMD a été réalisé en amont pour estimer les matériaux issus de la démolition. En phase chantier, les déchets seront triés et collectés par une filière adéquate de valorisation (réemploi, recyclage, remblaiement) ou évacués en décharge. Le réaménagement du site permettra d'optimiser la gestion des déchets d'exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Il est également éloigné des périmètres de protection des Monuments Historiques et autres zonages patrimoniaux. Le projet n'aura donc aucun impact.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est classé en zone UEc (espaces nécessaires aux pôles commerciaux) au PLUi Grand Lyon La Métropole. Il consiste en la requalification du présent site de Décathlon. Il n'engendra donc pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune opération n'est susceptible d'avoir un impact significatif avec le projet de par sa nature ou sa proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf Annexe 8 - Note d'accompagnement

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réhabilitation de ce site commercial permet de répondre aux besoins économiques du territoire et aux attentes des consommateurs, et intègre pleinement les objectifs environnementaux et sanitaires associés.

L'opération ne présente pas d'enjeu environnemental ou sanitaire particulier:

- un ensemble d'études ont été réalisées pour disposer des données nécessaires à la bonne conception du projet (pollution des milieux, circulation automobile, acoustique, biodiversité, phytosanitaire, PEMD) ;
- les porteurs de projet s'engagent à mettre en oeuvre les mesures nécessaires (en conception, en chantier comme en exploitation) afin de limiter les incidences de l'opération et d'améliorer la qualité environnementale/sanitaire du site ;

Il ne paraît donc pas nécessaire de soumettre le projet à étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note d'accompagnement Annexe 9 - Diagnostics bâti Annexe 10 - Etudes de sols	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 11 - Diagnostic écologique Annexe 12 - Etude de trafic Annexe 13 - Notice acoustique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 14 - Expertise arboricole	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 15 - Etude phasage travaux Annexe 16 - Engagement pétitionnaire Annexe 17 - Notice gestion EP	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

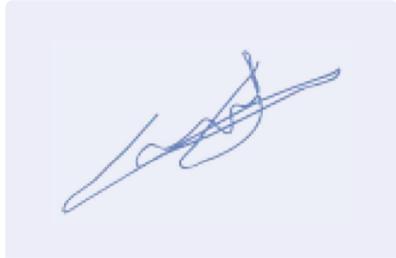
Nom LAURENT

Prénom CHRISTOPHE

Qualité du signataire RESPONSABLE DEVELOPPEMENT

À BRON

Fait le 1 9 / 0 3 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)